

Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 22 mars 2018

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la CLDR du 01.03.2018 ;
- 2) Approbation de la fiche projet 1.3 Ruy (CLDR) ;
- 3) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la C.C.A.T.M.).

Personnes présentes :

M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;
M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;
Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR ;
Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;
M. Abdenbi FAKHAKH, Agent constatateur ;
Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR ;
M. Frédéric LEFORT, membre de la CCATM ;
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM ;
M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM ;
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM ;
M. Vincent FRANCK, membre de la CCATM ;
Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM ;
M. Olivier JAMAR, membre de la CCATM ;
Mme Alix EVRARD, agent local du GREOVA.

Personnes absentes et/ou excusées :

Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - absente ;
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;
M. José DUPONT, membre de la CLDR - absent ;
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDDR - absent ;
Mme Bernadette FRANK, SPW - absente ;
M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR - absent ;
M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR - absent ;
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR - absent.

Monsieur GOFFIN, le Président de la CLDR, ouvre la séance à 19h10 et annonce l'ordre du jour.

1) Approbation du PV de la précédente CLDR du 01.03.2018

Le procès-verbal est approuvé sans remarque par tous les membres.

2) Approbation de la fiche projet 1.3 Ruy (CLDR)

Monsieur GOFFIN rappelle aux membres la nature du projet relatif au village de Ruy, c'est-à-dire l'aménagement d'un rond-point au pied de la côte des Roses, le réaménagement des bacs à eau (anciens abreuvoirs) et du bief, ainsi que l'aménagement d'un cheminement sécurisé entre les villages de Ruy et de Moulin du Ruy. Le Conseil communal prévu la semaine suivant cette réunion sera invité à valider la réactualisation budgétaire de cette fiche avant de la renvoyer à la *Direction du Développement rural*. M. GOFFIN précise qu'il s'agit pour le moment d'un devis estimatif (433 417,64 €), donc peu indicatif du coût réel, espéré plus bas dans la mesure où aucune décision relative à ce projet n'est encore figée et que rien n'est encore inscrit (matériaux, etc.) au cahier spécial des charges.

Un membre souhaite prendre connaissance des avant-projets respectifs de tous les auteurs candidats. M. GOFFIN lui répond que nous sommes encore loin de cette phase, l'appel d'offre en vue de la désignation d'un auteur de projet correspondant à l'étape qui suit l'obtention de la convention-exécution, actuellement visée par la Commune. M. GOFFIN rappelle que le cahier spécial des charges fera l'objet d'un marché public : il sera envoyé à différents auteurs de projet, dont les candidatures seront retenues sur base du prix, mais aussi de l'originalité de leurs réalisations précédentes. Enfin, un seul projet sera examiné par candidat.

Un membre s'interroge quant à la future existence d'un rond-point au pied de la côte des Roses. En effet, si un ralentisseur ne force pas préalablement le conducteur à diminuer sa vitesse, il sera surpris par ce rond-point, ce qui peut représenter un danger. M. GOFFIN précise qu'il existe actuellement une chicane à cet endroit et, comme cité précédemment, que ce projet - non figé - sera encore sujet à modifications jusqu'à l'établissement d'un cahier spécial des charges.

Tous les membres de la CLDR valident l'avant-projet et son budget estimatif, malgré la remarque d'un membre précisant qu'il est difficile de comprendre le document budgétaire qu'il est en ce jour convenu de valider. À cet effet M. GOFFIN répond qu'à ce stade de la procédure dite « entrée en convention-exécution » (en une seule étape), aucun subside de la *Région wallonne* ne permet encore de financer un avant-projet plus avancé à présenter en CLDR. Le cas serait différent dans le cadre d'une convention-faisabilité suivie d'une convention-réalisation (procédure en 2 étapes) ; malheureusement cette dernière est déconseillée au regard de la date d'échéance du PCDR de Stoumont (8 juillet 2020).

3) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la CCATM).

Après analyse globale des résultats et statistiques issus de l'enquête relative à la mobilité/sécurité menée auprès des citoyens, il s'avère qu'un problème de méthodologie a faussé certaines données. Afin de déterminer une juste hiérarchie des zones à améliorer, il est donc décidé d'ajourner ce point de la séance et de définir une sous-commission de travail qui :

- tiendra compte des problèmes géographiques (classement des lieux accidentogènes selon leur localisation et non selon l'adresse de résidence des citoyens qui en ont fait part),
- corrigera les erreurs repérées dans le tableau récapitulatif, relatives à la mise des lieux concernés par ordre alphabétique,
- évaluera l'accidentologie en tenant compte du facteur multiplicatif par rapport au nombre de cas en corrélant, afin de définir des priorités, le nombre d'accidents (ayant fait l'objet d'un procès-verbal par la police) au nombre de plaintes.

4 personnes se proposent actuellement d'intégrer cette sous-commission de travail fixée le mercredi 26 mars en matinée à l'Administration communale : MM. GOFFART, GOFFIN, DUPONT et MONSEUR.

Remarque : plusieurs membres font part de leur difficulté à lire et comprendre des statistiques issues de tableaux croisés (par exemple ceux de la 1^{ère} colonne du tableau bleu, intitulée « *Somme sur Accidents de roulage entre 01/01/11 et 31/12/15* »).

4) Projet brochures « Petit patrimoine » par ancienne commune

Le travail du petit patrimoine relatif à l'ancienne commune de la Gleize a été abordé. Un inventaire (développé de la même manière que ceux des autres anciennes communes qui ont déjà été transmis au GREOVA) a été commencé par M. Vincent COLSON, actif à l'Office du Tourisme. Nous en sommes néanmoins encore au même point que pour les autres anciennes communes ; il manque encore de l'anecdotique ainsi que les photos et informations GPS souhaitées; mais un membre précise que le travail est en cours. Ce même membre demande ensuite à Mme EVRARD pour quand ce travail devrait être terminé. Elle précise : avant la fin du PCDR de Stoumont (juillet 2020). S'ensuit la remarque de M. GOFFIN qui précise qu'idéalement il faudrait que ce travail soit achevé prochainement. Mme EVRARD demande ensuite à M. GOFFIN de statuer sur le fait que si les autres anciennes communes ne fournissaient pas un travail supplémentaire, il ne faudrait pas faire beaucoup travailler M. COLSON (qui semble motivé à moyen terme) pour finalement ne déboucher sur aucune édition de brochures, pas même celle de La Gleize, dans le cas où une seule brochure, relative à une seule ancienne commune, ne pourrait être éditée faute de pouvoir aussi le faire pour les quatre autres. M. GOFFIN répond que si, même si il n'y avait que celle de La Gleize à éditer, cela serait fait.